

Saint-Etienne : en infraction, ce bureau de poste refuse votre espèce

Présenté comme un bureau de poste « nouvelle génération », ce bureau de poste au centre-ville de Saint-Etienne est en totale infraction avec la loi.

Depuis 2009, le paysage postal est en pleine mutation avec des fermetures de bureaux de poste dans plusieurs communes impactant la vocation d'un service public rendu à la population. Les relais commerçants poste profitent aussi à la stratégie de la Poste, qui supprimant les bureaux transfère une partie de son activité à des points de contacts alors que la confidentialité des correspondances n'est plus une garantie. Imaginez votre commerçant vous remettant un courrier du fisc ou d'un huissier de justice...

Dans la liste des inepties, un bureau de poste « nouvelle inauguration » inauguré à Saint-Etienne oblige ses clients à ne payer que par carte bancaire. Sauf que c'est illégal.

Cette « boutique » a ouvert en novembre 2018 rue du président Wilson à Saint-Étienne. Elle regroupe les personnels les bureaux de Poste de la place de l'Hôtel-de-Ville, et de la rue du Général-de-Gaulle qui ont fermé.



Devanture du bureau de poste “nouvelle génération” à Saint-Etienne / Photo Vincent Bach

« *Nous sommes dans une transition digitale et nous voulons que les usagers puissent utiliser tous nos services* » affirmait à son ouverture, le directeur de secteur, Joël Massacrier, chargé du bureau de la rue Wilson. En « l'espèce » ce n'est pas le cas pour tous les clients qui doivent rebrousser chemin.

Si vous espérez régler l'envoi postal d'un courrier ou d'un colis en espèce, oubliez ! Ce bureau de poste refuse l'argent, le blé, caillasse, le pèze, le flouze et peu importe le nom que vous donnez à votre monnaie, vous repartirez bredouille !

Pourtant, le paiement en espèces est le seul moyen de paiement que le commerçant est dans l'obligation d'accepter. S'il refuse, il est passible d'une amende de 150 € (2e classe). Par ailleurs, cette attitude pourrait être qualifiée de « refus de vente » qui est une pratique interdite par le Code de la consommation.

« **Pas dans les clous** »

La directrice du bureau reconnaît qu'il existe un problème en n'acceptant que le paiement que par carte bancaire. Le siège du groupe La Poste doit réagir prochainement pour remettre les choses en bonne ordre et éviter d'entrer en contradiction avec la loi. Si elle reconnaît qu'avec ce concept, le bureau n'est « pas dans les clous », le client mécontent de se voir refuser ses pièces devra se contenter pour l'heure de marcher vers le bureau principal.



Le bureau de poste affiche clairement que le paiement en espèce n'est pas accepté

Bien entendu, nous avons sollicité la direction régionale de la poste du Rhône pour nous éclaircir sur ce bureau de poste nouvelle génération. Le service communication de la Répression des Fraudes de la Loire doit quant à lui saisir le cabinet du préfet afin de nous apporter une réponse sur cette idée folle d'adapter le tout connecté dans le monde réel.

Photo : Vincent Bach